	<p>Ecole siège du pôle de L'ETOILE DU BERGER</p> <p>Adresse : Rue de la Croix, 39 1050 Bruxelles</p>	<p>Le 03 juin 2026</p>
---	--	------------------------

Appel à candidatures et profils en vue de l'engagement temporaire au sein de l'équipe pluridisciplinaire du pôle territorial tel que prévu par l'article 6.2.6-5 du Code de l'enseignement

1. Appel à candidatures et profil spécifique

Le PO de l'école siège du pôle **ETOILE DU BERGER** lance un appel à candidature afin de recruter son équipe pluridisciplinaire en vue de l'année scolaire **2026 - 2027**.

Cet appel est ouvert :

- En **interne** aux membres temporaires et définitifs du personnel de l'école siège du pôle mais aussi des écoles d'enseignement spécialisé ayant signé une convention de partenariat avec le pôle.
- En **externe** aux membres du personnel temporaires et définitifs d'autres écoles spécialisées, d'écoles ordinaires, de CPMS.
- A tout autres candidats.

Après avis préalable de l'organe de concertation sociale de l'école siège du Pôle et des écoles spécialisées partenaires du Pôle, le PO de l'école siège du Pôle souhaite recruter dans les fonctions/groupement de fonctions suivantes :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ergothérapeute ⇒ Kinésithérapeute ⇒ Institutrice primaire ⇒ Psychologue avec la spécialisation neuropsychologie ⇒ Orthoptiste |
|--|

Date présumée d'entrée en fonction : 24 août 2026

Volume de charge de travail : de 18/36 à 36/36

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

Procédures et formalités :

Les candidatures motivées doivent être envoyées, par **courriel** à l'adresse suivante : jeremy.martin@etoileduberger.be pour le **26 juin 2026**.

La procédure se fera en deux temps :

1. Une première sélection sera effectuée sur base du dossier de candidature (adéquation entre le profil et les missions/objectifs du pôle)
2. Les candidats retenus seront entendus, lors d'un entretien.

⇒ **Le membre du personnel assurera les missions suivantes :**

Dans les écoles coopérantes et au sein du pôle :

- Pouvoir faire une observation précise et une analyse pointue des élèves à besoins spécifiques (participer à l'observation des élèves en classe).
- Etablir des liens de causalité entre les troubles et leurs implications pédagogiques.
- Estimer les conséquences des « troubles/handicaps » sur le fonctionnement et l'autonomie de l'élève.
- Rechercher des solutions face aux difficultés rencontrées, mettre en place des aménagements raisonnables adaptés au contexte de la classe.
- Expliquer et outiller les enseignants et les élèves sur les troubles/handicaps et leurs conséquences.
- Suivre et évaluer les aménagements mis en place. Les adapter si nécessaire.
- Se déplacer dans les écoles des communes suivantes : **Bruxelles Centre, Laeken, Etterbeek, Ixelles, Ganshoren, Jette, Neder-Over-Heembeek**
- Interpréter, analyser des grilles d'observation.

- Communiquer avec l'équipe pluridisciplinaire sur les besoins des élèves et chercher des solutions adaptées à ces besoins.
- Participer aux réunions d'équipe du Pôle et à sa construction en s'investissant dans les thèmes de recherche.
- Tenir les dossiers sur le suivi des élèves à jour. Rédiger les comptes-rendus des réunions/entretiens.
- Travailler en collaboration avec toutes les parties (direction, enseignant, PMS)
- Créer de nouveaux outils (administratifs ou pédagogiques) en fonction de l'évolution des situations et des demandes à traiter.

⇒ **Le membre du personnel présentera les qualités suivantes :**

- **Savoir s'adresser à un public adulte.**
- **Capacité de mettre en place des outils et de pouvoir animer des ateliers, des formations.**
- **Qualités relationnelles et de communication favorisant un bon travail d'équipe.**
- Capacité d'autonomie
- Capacité d'analyse, d'évaluation, d'adaptation, sens des responsabilités...
- Capacité de se remettre en question
- Capacité de rédiger un rapport.
- Créativité et dynamisme.
- Sens de l'observation.
- Stabilité psychologique : gestion du stress, ...
- Responsable et empathique,
- Bienveillance à l'égard des bénéficiaires (adultes et élèves).
- Une réelle expérience en pédagogie TEACCH et en intégration sont indispensables (travail avec l'élève et le professeur).
- Aider à l'apprentissage et à l'utilisation d'outils informatiques (clavier caché, scanner, tablette, logiciels spécifiques, création d'applications...)

⇒ **Le cas échéant, le PO de l'école siège du pôle souhaite ajouter le(s) critère(s) complémentaire(s) et/ou la formation complémentaire suivants :**

Avoir une bonne connaissance :

- **Du milieu scolaire.**
- De l'outil numérique comme outil de compensation des troubles.
- De la prise en charge des difficultés pédagogiques et des aménagements universels.
- Sur le **TSA**, la pédagogie TEACCH, les méthodes de communication alternative.

Atouts complémentaires :

- Avoir une expertise dans les troubles correspondants aux types 1,3,4,6 et 7.

Le PO de l'école siège du pôle a pris soin, en établissant cet appel, de garantir le caractère cohérent et pluridisciplinaire de la composition du cadre du personnel du pôle.

2. Profil de fonction générique :

Outre le profil spécifique mentionné ci-dessus, le pôle territorial exerce :

1° les missions suivantes relatives à l'accompagnement de leurs écoles coopérantes :

- a) informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale ;
- b) assurer le lien entre les différents partenaires qui jouent un rôle de soutien aux élèves, notamment afin de faciliter l'échange d'expériences ;
- c) accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative des écoles coopérantes dans l'organisation des aménagements raisonnables, notamment par le conseil ou la mise à disposition d'outils ;
- d) accompagner les écoles coopérantes dans l'élaboration de protocoles d'aménagements raisonnables lorsqu'une prise en charge individuelle de l'élève concerné par le pôle territorial s'avère nécessaire.

2° les missions suivantes relatives à l'accompagnement des élèves inscrits dans leurs écoles coopérantes :

- a) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de leurs besoins et de leurs protocoles d'aménagements raisonnables ;
- b) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi important dans le cadre de

la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de l'échelle des besoins visée à l'article 6.2.5-4, alinéa 2 ;

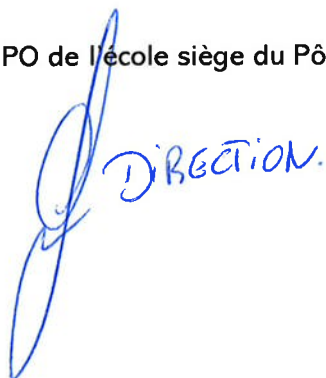
c) collaborer à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé en cas d'insuffisance des aménagements raisonnables pour assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifiques de l'élève ;

d) accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès du coordonnateur du pôle de l'école siège dont voici les coordonnées :

Mme Hoornaert Véronique – veroniquehoornaert@ptedb.be

Signature du PO de l'école siège du Pôle ou de son délégué



DIRECTION.